COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2024-93

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet de décret portant modification de l'article R. 518-61 du code monétaire et financier;

En ayant délibéré lors de sa séance du 4 juillet 2024,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 4 juillet 2024.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Christophe BORIES

